



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

(Unrevised)

2nd Session, 40th Parliament

N° 23

Tuesday, March 31, 2009

2:00 p.m.

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

Journaux du Sénat

(Non révisé)

2^e session, 40^e législature

Le mardi 31 mars 2009

14 heures

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Bacon
 Banks
 Brazeau
 Brown
 Callbeck
 Campbell
 Carstairs
 Champagne
 Chaput
 Comeau
 Cook
 Corbin
 Cordy
 Cowan

Dawson
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Dickson
 Duffy
 Dyck
 Eaton
 Eggleton
 Fairbairn
 Fortin-Duplessis
 Fox
 Fraser
 Gerstein
 Goldstein
 Grafstein
 Greene
 Harb

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
 Housakos
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Kinsella
 Lang
 Lapointe
 LeBreton
 Lovelace Nicholas
 MacDonald
 Mahovlich
 Manning
 Massicotte
 McCoy
 Meighen

Mercer
 Milne
 Mitchell
 Mockler
 Moore
 Munson
 Murray
 Nancy Ruth
 Neufeld
 Nolin
 Pépin
 Peterson
 Poy
 Prud'homme
 Raine
 Ringuette
 Rivard
 Rivest

Robichaud
 Rompkey
 St. Germain
 Segal
 Sibbeston
 Smith
 Stollery
 Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Wallace
 Wallin
 Watt
 Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Bacon
 Banks
 Brazeau
 Brown
 Callbeck
 Campbell
 Carstairs
 Champagne
 Chaput
 Comeau
 Cook
 Corbin
 Cordy
 Cowan

Dawson
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Dickson
 Duffy
 Dyck
 Eaton
 Eggleton
 Fairbairn
 Fortin-Duplessis
 Fox
 Fraser
 Gerstein
 Goldstein
 Grafstein
 Greene
 Harb

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
 Housakos
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Kinsella
 Lang
 Lapointe
 LeBreton
 *Losier-Cool
 Lovelace Nicholas
 MacDonald
 Mahovlich
 Manning
 Massicotte
 McCoy

Meighen
 Mercer
 Milne
 Mitchell
 Mockler
 Moore
 Munson
 Murray
 Nancy Ruth
 Neufeld
 Nolin
 Pépin
 Peterson
 Poy
 Prud'homme
 Raine
 Ringuette
 Rivard

Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 St. Germain
 Segal
 Sibbeston
 Smith
 Stollery
 Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Wallace
 Wallin
 Watt
 Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Tabling of Documents**

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Report on the administration of the Royal Canadian Mounted Police Pension Plan, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2008, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act*, R.S. 1985, c. R-11, s. 31.—Sessional Paper No. 2/40-268.

° ° °

The Honourable the Speaker tabled the following:

Report of the Canadian Human Rights Commission for the year 2008, pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, R.S. 1985, c. H-6, sbs. 61(4), and the *Employment Equity Act*, S.C. 1995, c. 44, s. 32.—Sessional Paper No. 2/40-269.

Report of the Canadian Human Rights Tribunal for the year 2008, pursuant to the *Canadian Human Rights Act*, R.S. 1985, c. H-6, sbs. 61(4).—Sessional Paper No. 2/40-270.

The March 2009 Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons, pursuant to the *Auditor General Act*, R.S. 1985, c. A-17, s. 7(5), and the Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development to the House of Commons (2009), pursuant to the *Auditor General Act*, R.S.C. 1985, c. A-17, sbs. 23(5).—Sessional Paper No. 2/40-271.

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Kenny presented the following:

Tuesday, March 31, 2009

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-2, An Act to amend the Customs Act, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, March 3, 2009, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, conformément à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R. 1985, ch. R-11, art. 31.—Document parlementaire n° 2/40-268.

° ° °

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'année 2008, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R. 1985, ch. H-6, par. 61(4), et à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, ch. 44, art. 32.—Document parlementaire n° 2/40-269.

Rapport du Tribunal canadien des droits de la personne pour l'année 2008, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R. 1985, ch. H-6, par. 61(4).—Document parlementaire n° 2/40-270.

Le rapport de mars 2009 de la Vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R., 1985, ch. A-17, par. 7(5), ainsi que le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada à la Chambre des communes (2009), conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.C. 1985, ch. A-17, par. 23(5).—Document parlementaire n° 2/40-271.

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Kenny présente ce qui suit :

Le mardi 31 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les douanes, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 3 mars 2009, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

Page 7, clause 17: Renumber subsection 164.1 (1) as section 164.1 and delete lines 27 to 29.

Respectfully submitted,

Page 7, article 17 : Changer la désignation du paragraphe 164.1 (1) comme étant l'article 164.1 et supprimer les lignes 27 à 30.

Respectueusement soumis,

Le président,

COLIN KENNY

Chair

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Introduction and First Reading of Government Bills

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the States of the European Free Trade Association (Iceland, Liechtenstein, Norway, Switzerland), the Agreement on Agriculture between Canada and the Republic of Iceland, the Agreement on Agriculture between Canada and the Kingdom of Norway and the Agreement on Agriculture between Canada and the Swiss Confederation, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Greene, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Comeau presented a Bill S-4, An Act to amend the Criminal Code (identity theft and related misconduct).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Goldstein presented a Bill S-231, An Act to amend the Investment Canada Act (human rights violations).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Goldstein moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction et première lecture de projets de loi émanant du gouvernement

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-2, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), de l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la République d'Islande, de l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et le Royaume de Norvège et de l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la Confédération suisse, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Greene, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Comeau présente un projet de loi S-4, Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et infractions connexes).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Introduction et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénateur Goldstein présente un projet de loi S-231, Loi modifiant la Loi sur l'investissement Canada (violations des droits de la personne).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Goldstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Cordy, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Goldstein presented a Bill S-232, An Act to amend the Patent Act (drugs for international humanitarian purposes) and to make a consequential amendment to another Act.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Goldstein moved, seconded by the Honourable Senator Dawson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Di Nino tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association respecting its participation at the Organization for Security and Co-operation in Europe Parliamentary Assembly's Fifth Economic Conference, held in Andorra la Vella, Andorra, from May 24 to 26, 2007.—Sessional Paper No. 2/40-272.

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association respecting its participation at the Organization for Security and Co-operation in Europe Parliamentary Assembly's Annual Fall Meeting, held in Portoroz, Slovenia, from September 29 to October 1, 2007.—Sessional Paper No. 2/40-273.

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Europe Parliamentary Association respecting its participation at the Organization for Security and Co-operation in Europe Parliamentary Assembly's Bureau Meeting and 15th Ministerial Council, held in Madrid, Spain, from November 28 to 30, 2007.—Sessional Paper No. 2/40-274.

Presentation of Petitions

The Honourable Senator Harb presented petitions:

Of Residents of Canada concerning Canada's commercial seal hunt.

ORDERS OF THE DAY

A point of order was raised with respect to the presentation of petitions in the Senate.

Debate.

SPEAKER'S RULING

Honourable senators, there is no point of order as such, but our rules do speak to a process for presenting petitions. The rules indicate that where our rules are light on procedure, we can look to the rules, procedures and practices in the other place. In the other place there is a fairly elaborate process.

However, the practical matter is that Senator Harb did make a presentation of petitions and it was done properly, the presentation of petitions being very much in order. That is the ruling of the chair on that matter.

L'honorable sénateur Goldstein présente un projet de loi S-232, Loi modifiant la Loi sur les brevets (drogues utilisées à des fins humanitaires internationales) et une autre loi en conséquence.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Goldstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Dawson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Di Nino dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la cinquième conférence économique de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Andorre-la-Vieille (Andorre), du 24 au 26 mai 2007.—Document parlementaire n° 2/40-272.

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la réunion annuelle d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Portoroz (Slovénie), du 29 septembre au 1^{er} octobre 2007.—Document parlementaire n° 2/40-273.

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la réunion du Bureau et au 15^e Conseil ministériel de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tenus à Madrid (Espagne), du 28 au 30 novembre 2007.—Document parlementaire n° 2/40-274.

Présentation de pétitions

L'honorable sénateur Harb présente des pétitions :

De Résidents du Canada au sujet de la chasse commerciale au phoque au Canada.

ORDRE DU JOUR

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la présentation des pétitions au Sénat.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs, il ne s'agit pas comme tel d'un rappel au Règlement, mais notre Règlement n'est pas muet au sujet d'un processus de présentation des pétitions. Il précise que, lorsque nos règles en matière de procédure manquent de précision, nous pouvons nous inspirer des règles, des procédures et des pratiques de l'autre endroit. À l'autre endroit, le processus est passablement étoffé.

Cependant, à toutes fins utiles, le sénateur Harb a présenté des pétitions et l'a fait comme il se doit et la présentation des pétitions est tout à fait recevable. Telle est la décision de la présidence sur cette question.

SPEAKER'S RULING

On Thursday, March 26, before Orders of the Day, the Leader of the Opposition in the Senate, Senator Cowan, rose, exceptionally invoking rule 59(10) to bring a possible question of privilege to the Senate's attention. At the end of his remarks he asked the Speaker to determine whether there was a prima facie question of privilege, indicating that he was prepared to move that the matter be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

Senator Cowan's complaint related to a government website, entitled "Canada's Economic Action Plan," at www.actionplan.gc.ca. Under the heading "The Rollout," there was the following statement, referring to Bill C-10, the Budget Implementation Act:

While the House of Commons has passed this legislation, the Senate must still approve the Act for it to become law. Senators must do their part and ensure quick passage of this vital legislation.

As honourable senators know, the bill had actually passed the Senate and received Royal Assent on March 12, two weeks before Senator Cowan raised his question of privilege. As the record will show, all honourable senators present facilitated passage, granting leave for third reading to take place on the same day the committee reported that bill.

The Leader of the Opposition argued that, because of the lengthy time this inaccurate information had remained on the website, it amounted to "erroneous and incorrect statements," which the senator characterized as "purposely untrue and improper." He referred to a ruling from 1980 in the other place and suggested that this could amount to deceit, conveying a false message about the Senate and its work. He argued that this misrepresentation impaired all senators' ability to perform their duties on behalf of Canadians.

Senator Cowan indicated that he was using rule 59(10), which allows a question of privilege to be raised without notice, rather than the normal process under rule 43, because of exceptional circumstances, particular to this case. The content of the website had only come to his attention the previous evening, when it was mentioned in the news. As he and Senator Tardif explained, if the matter had been corrected before the sitting, the question of privilege might not have been raised at all. An argument was made that the notice requirements under rule 43 could not, therefore, be met, since it was not clear the question of privilege would actually be pursued.

The Deputy Leader of the Government in the Senate, Senator Comeau, then spoke. He noted that this question of privilege had not been preceded by the normal written notice, as stipulated in rule 43. He also suggested that there would be a willingness to correct any erroneous information on the website.

A number of other senators also participated. Senators Banks, Grafstein, and Tardif remarked that this was the first opportunity the matter could have been raised, since they had been unaware of it previously. Senator Carstairs repeated the point made by

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le jeudi 26 mars, avant l'ordre du jour, le leader de l'opposition au Sénat, le sénateur Cowan, a pris la parole et invoqué exceptionnellement l'article 59(10) du Règlement pour porter à l'attention du Sénat une éventuelle question de privilège. À la fin de son intervention, il a demandé au Président de déterminer si la question de privilège lui paraissait fondée à première vue, ajoutant qu'il était disposé à proposer qu'elle soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

La plainte du sénateur Cowan concernait un site Web du gouvernement intitulé « Plan d'action économique du Canada », qui se trouve à l'adresse www.plandaction.gc.ca. Voici ce qu'on pouvait lire à la rubrique « Mise en application » de ce site, à propos du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget :

Alors que la Chambre des communes a adopté cette mesure législative, le Sénat doit l'approuver pour qu'elle ait force de loi. Les sénateurs doivent faire leur part et assurer l'adoption rapide de cette législation de première importance.

Comme les honorables sénateurs le savent, ce projet de loi a été adopté par le Sénat et a reçu la sanction royale le 12 mars, soit deux semaines avant que le sénateur Cowan soulève sa question de privilège. Comme le compte rendu l'indique, tous les honorables sénateurs présents ont facilité l'adoption de cette mesure législative, permettant que la troisième lecture ait lieu le même jour que la présentation du rapport sur ce projet de loi par le comité.

Le leader de l'opposition a soutenu que, puisque ces informations incorrectes étaient restées si longtemps sur le site Web, cela équivalait à « des déclarations erronées et inexactes », que le sénateur a qualifiées de « délibérément fausses et inconvenantes ». Il a renvoyé à une décision rendue en 1980 dans l'autre endroit et indiqué que cette déclaration contenait un élément de tromperie à l'endroit du Sénat et de ses travaux, et que ce message erroné nuisait à la capacité des sénateurs de faire leur travail pour les Canadiens.

Le sénateur Cowan a ajouté qu'il invoquait l'article 59(10) du Règlement, qui permet qu'une question de privilège soit soulevée sans préavis, au lieu de recourir au processus prévu à l'article 43, à cause des circonstances exceptionnelles entourant ce cas. Il n'avait été informé du contenu de ce site Web que la veille au soir, quand il en avait été question dans un bulletin de nouvelles. Comme le sénateur Tardif et lui l'ont expliqué, si une correction avait été apportée avant la séance, la question de privilège n'aurait peut-être pas été soulevée. On a alors fait valoir que les exigences d'avis prévues à l'article 43 du Règlement ne pouvaient donc pas être respectées car on ne savait pas encore si une question de privilège allait être soulevée ou non.

Le leader adjoint du gouvernement au Sénat, le sénateur Comeau, a ensuite pris la parole. Il a souligné que cette question de privilège n'avait pas été précédée de l'avis écrit exigé par l'article 43. Il a ajouté que l'on corrigerait volontiers toute erreur figurant dans le site Web.

Plusieurs autres sénateurs ont pris la parole à ce sujet. Les sénateurs Banks, Grafstein et Tardif ont fait remarquer que c'était la première fois qu'ils avaient l'occasion de parler de la question, car ils n'étaient au courant de rien auparavant.

Senator Cowan that the failure to correct the website, once it was mentioned on the news, made the alleged breach of privilege more egregious.

At the end of these exchanges, the Speaker confirmed that, as of 2:43 p.m., the website did have the wording quoted earlier, and urged that it be corrected. Honourable senators will be interested to know that the website was indeed changed over the course of the night, so that by Friday morning it stated as follows: "Now that Canada's Economic Action Plan has passed parliament it is vital that all parties continue to work together to see it succeed."

The complaint raised by Senator Cowan is, in essence, a matter of possible contempt, that is to say "Any conduct which offends the authority or dignity of the House, even though no breach of any specific privilege may have been committed ... Contempt may be an act or an omission; it does not have to actually obstruct or impede the House or a [Senator], it merely has to have the tendency to produce such results." This definition is taken from page 52 of Marleau and Montpetit. The October 29, 1980 ruling from the other place, cited by Senator Cowan, suggested that "To be false in the context of contempt, an interpretation of our proceedings must be an obviously, purposely distorted one." A contempt can, thus, involve either an act or an omission, but an element of purpose, of deliberate intent, should also normally be present.

The basic issue is whether the lengthy delay in updating the website was a purposeful attempt to distort and misrepresent the Senate's work. Since no evidence was presented to the contrary, one must assume that the statement reflected the facts when it was initially posted. As was noted, a correction made before the sitting could have largely resolved the issue. The fact that the website was corrected a few hours after the question of privilege was raised suggests that the presence of the text in question was probably due to a lack of diligence in updating information. The element of purpose, or deliberate intent, which should be present to establish a case of contempt, was not evident, as far as can be determined from the available information.

Although the statements on the website may not constitute a contempt of the Senate, the complaint raised by Senator Cowan is a serious one. While the government does have a legitimate interest in keeping Canadians informed about important developments, it also has a duty to ensure accuracy. This is especially so when the information concerns developments in Parliament.

In this case, the government was strongly urging senators to "do their part" and pass Bill C-10 quickly. In fact, the Senate did exactly that, even though the decision, as Senator Cowan explained, was difficult for many senators. Once the Senate had passed Bill C-10, the government had a responsibility to rapidly update all relevant information.

Accuracy in the information government provides about Parliament's work is a problem that arises from time to time, and departments must be vigilant to this. A ruling in the Senate from February 24, 1998, provides a convenient summary of the situation: "While ... prepared to accept that no contempt appears to have been committed, ... the actions of the department [are] inexcusable."

Le sénateur Carstairs a répété, comme l'avait dit le sénateur Cowan, que le fait que le gouvernement n'ait pas corrigé le site Web après qu'il eut été question de la chose dans les nouvelles rendait l'atteinte au privilège pire encore.

À la fin du débat, le Président a confirmé qu'à 14 h 43, les propos en question figuraient encore dans le site Web, et il a réclamé qu'une correction soit apportée. Les honorables sénateurs seront heureux d'apprendre que le site Web a été rectifié durant la nuit et que, vendredi matin, on pouvait y lire ceci : « Maintenant que le Plan d'action économique du Canada a été adopté au Parlement, il est vital que tous les intervenants continuent de collaborer pour assurer sa réussite ».

La plainte exprimée par le sénateur Cowan évoque, essentiellement, la possibilité d'un outrage. Voici ce que dit à ce sujet le Marleau-Montpetit, à la page 52 : « Toute conduite qui cause préjudice à l'autorité ou à la dignité de la Chambre est considérée comme un outrage au Parlement. L'outrage peut être un acte ou une omission. Il n'est pas nécessaire de faire réellement obstacle au travail de la Chambre ou d'un [sénateur]; la tendance à produire un tel résultat suffit ». Dans la décision rendue dans l'autre endroit le 29 octobre 1980, décision à laquelle le sénateur Cowan a fait allusion, on peut lire que, « Pour être fautive dans le contexte de l'outrage, une interprétation de nos délibérations doit, de toute évidence, avoir été déformée de propos délibéré ». Un outrage peut donc mettre en cause un acte ou une omission, mais il faut normalement qu'un élément de but, d'intention délibérée, soit aussi présent.

Dans le cas actuel, il s'agit essentiellement de déterminer si le fait d'avoir tant tardé à mettre à jour le site Web était une tentative délibérée de déformer et de mal présenter les travaux du Sénat. Comme aucune preuve du contraire n'a été présentée, on peut supposer que la déclaration reflétait les faits lorsqu'elle a été initialement affichée sur le site. Comme cela a été souligné, si une correction avait été apportée avant la séance, la question aurait pu être réglée en grande partie. Le fait que le site Web ait été corrigé dans les heures suivant la question de privilège donne à penser que la présence de ce texte était probablement attribuable à un manque de diligence dans la mise à jour de l'information. L'élément de but ou d'intention délibérée qui devrait être présent pour établir un cas d'outrage ne ressort pas, selon les renseignements disponibles.

Même si les déclarations affichées sur le site Web ne constituent peut-être pas un outrage au Sénat, la plainte du sénateur Cowan est sérieuse. Le gouvernement a effectivement un intérêt légitime à tenir les Canadiens au courant des changements importants, mais il a aussi le devoir de s'assurer de l'exactitude des renseignements, surtout quand ils concernent des faits survenus au Parlement.

Dans le cas présent, le gouvernement exhortait les sénateurs à « faire leur part » et à adopter le projet de loi C-10 sans tarder. Or, c'est exactement ce que le Sénat a fait, même si cette décision, comme le sénateur Cowan l'a expliqué, n'a pas été facile pour bon nombre de sénateurs. Après l'adoption du projet de loi par le Sénat, le gouvernement avait la responsabilité de mettre à jour sans tarder tous les renseignements à ce sujet.

L'exactitude de l'information que le gouvernement transmet à propos des travaux du Parlement est un problème qui survient de temps en temps, et les ministères doivent porter une attention spéciale à la question. Cette situation est bien résumée dans une décision rendue au Sénat le 24 février 1998 : « Certes, il n'apparaît pas en l'occurrence qu'on ait commis un outrage au Sénat, mais je trouve néanmoins la conduite du ministère inexcusable ».

On balance, therefore, it does not appear that a contempt was intended towards the Senate, and its privileges were not violated. All departments must, however, ensure that any information relating to Parliament is appropriate, accurate, and updated in a timely fashion. On this basis, a prima facie question of privilege has not been established.

Before concluding, there is a second issue that must be addressed, having to do with the process whereby the question of privilege came to the Senate's attention. Such matters are normally raised after notice given under rule 43. As far as is known, this was only the second incident attempting to use rule 59(10), which states that no notice is required for a question of privilege, since the rule revisions of 1991.

Rule 43 sets out various criteria an alleged question of privilege must meet to have priority over other matters. A written notice is required several hours before the sitting and an oral notice must be given during Senators' Statements. The putative question of privilege is then considered at an appropriate time during the sitting, and the Speaker determines whether a prima facie case of privilege has been established. Rule 43, and the related provisions of rule 44, date from 1991, and replaced an old rule, 33, which had allowed a motion on a question of privilege to be moved without notice, debated, and indeed adjourned.

The issue of the appropriate use of rule 59(10) was addressed in a ruling of October 26, 2006. As explained at that time, when the 1991 changes were made, the rules were "not properly adjusted, either to delete [rule 59(10)] entirely or to modify it to explain under what conditions a question of privilege could be raised without notice." When old rule 33 existed, rule 59(10) was part of a coherent whole. Since the changes of 1991, it is no longer evident how a matter raised under rule 59(10) should be pursued.

In this case, Senator Cowan specifically asked the Speaker to consider whether there was a prima facie question of privilege. It must, however, be recognized that it is problematic to use rule 59(10) to effectively bypass the written and oral notice requirements clearly stipulated in rule 43. As such, this case should not be relied upon as a precedent.

This case demonstrates that the Senate would still benefit from work by the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament looking at rule 59(10) and proposing how it can be reconciled with rule 43.

Whereupon the Speaker's Ruling was appealed.

Dans l'ensemble, par conséquent, il ne semble pas que l'on ait voulu commettre un outrage au Sénat, et ses privilèges n'ont pas été violés. Tous les ministères doivent cependant s'assurer que les renseignements concernant le Parlement sont appropriés, exacts et mis à jour en temps utile. Pour cette raison, il ne semble pas y avoir, à première vue, matière à question de privilège.

Avant de terminer, il faut aborder un deuxième point, au sujet du processus suivi pour porter la question de privilège à l'attention du Sénat. Les questions de privilège sont normalement soulevées après un avis donné en vertu de l'article 43 du Règlement. Selon les informations disponibles, depuis les modifications apportées au Règlement en 1991, c'est seulement la deuxième fois que l'on recourt à l'article 59(10) du Règlement, qui dit qu'aucun avis n'est nécessaire pour soulever une question de privilège.

L'article 43 énonce divers critères qu'une présumée question de privilège doit respecter pour avoir priorité sur d'autres questions. Un avis écrit doit être donné plusieurs heures avant la séance, et un avis oral doit être donné durant les Déclarations de sénateurs. La présumée question de privilège est ensuite examinée à un moment opportun durant la séance, et le Président détermine s'il y a, à première vue, matière à question de privilège. L'article 43 et les dispositions connexes de l'article 44 datent de 1991 et remplaçaient un ancien article du Règlement, l'article 33, qui permettait qu'une motion concernant une question de privilège soit présentée sans avis, débattue et même renvoyée à une séance ultérieure.

La question de l'utilisation appropriée de l'article 59(10) a été soulevée dans une décision rendue le 26 octobre 2006. Dans cette décision, la présidence faisait remarquer que, lorsque les modifications ont été apportées en 1991, on n'a pas retouché cette disposition comme il aurait fallu le faire. « Il aurait fallu la supprimer au complet ou la modifier pour préciser dans quelles circonstances une question de privilège peut être soulevée sans avoir fait l'objet d'un préavis ». Du temps où l'ancien article 33 existait, l'article 59(10) faisait partie d'un tout cohérent. Depuis les modifications de 1991, la façon de procéder, pour une question soulevée en vertu de l'article 59(10), n'est plus évidente.

Dans le cas présent, le sénateur Cowan a expressément demandé que le Président se prononce à savoir s'il y avait, à première vue, matière à question de privilège. Il faut toutefois reconnaître qu'il est problématique d'utiliser l'article 59(10) pour contourner les exigences concernant les avis oraux et écrits clairement prévues à l'article 43. Il ne faudrait donc pas considérer ce cas comme un précédent.

Ce cas montre qu'il pourrait être utile, pour le Sénat, que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement examine l'article 59(10) et propose comment le concilier avec l'article 43.

On en appelle alors de la décision du Président.

The question being put on whether the Speaker's Ruling shall be sustained, it was negatived on the following division:

La question relative au maintien de la décision du Président, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Brazeau	Eaton	Lang	Neufeld	Stratton
Brown	Fortin-Duplessis	LeBreton	Nolin	Wallin—26
Champagne	Gerstein	MacDonald	Prud'homme	
Comeau	Greene	Manning	Raine	
Dickson	Housakos	Mockler	Rivest	
Duffy	Johnson	Nancy Ruth	Segal	

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Adams	Cordy	Harb	Milne	Sibbeston
Atkins	Cowan	Hervieux-Payette	Moore	Stollery
Banks	Day	Hubley	Munson	Tardif
Callbeck	Eggleton	Kenny	Pépin	Watt—32
Chaput	Fairbairn	Mahovlich	Poy	
Cook	Fraser	Massicotte	Ringuette	
Corbin	Grafstein	McCoy	Rompkey	

ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil/Aucun

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Tardif:

L'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénateur Tardif,

That the matter of the Government's erroneous statement concerning the proceedings of the Senate, as appeared on its website "actionplan.gc.ca", be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration and report.

Que la question de la déclaration erronée du gouvernement concernant les travaux du Sénat faite dans le site Web du gouvernement à l'adresse « plandaction.gc.ca » soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour examen et rapport.

Pursuant to rule 44(3), consideration of the motion shall commence when the Senate has completed consideration of the Orders of the Day or no later than 8:00 p.m. today.

Conformément à l'article 44(3) du Règlement, l'étude de la motion devra débiter lorsque le Sénat aura épuisé l'ordre du jour de la séance ou au plus tard à 20 heures aujourd'hui.

GOVERNMENT BUSINESS

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Bills

Projets de loi

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Inquiries

Interpellations

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Comeau calling the attention of the Senate to the budget entitled *Canada's Economic Action Plan*, tabled in the House of Commons on January 27, 2009 by the Minister of Finance, the Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., and in the Senate on January 28, 2009.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Comeau, attirant l'attention du Sénat sur le budget intitulé *Le plan économique du Canada*, déposé à la Chambre des communes le 27 janvier 2009 par le ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, C.P., député, et au Sénat le 28 janvier 2009.

After debate,
The Honourable Senator Dickson moved, seconded by the Honourable Senator Manning, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 7 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill S-230, An Act to amend the Bank of Canada Act (credit rating agency).

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator P  pin, that the bill be read the second time.

Debate.

A point of order was raised concerning the acceptability of the bill.

After debate,
The Speaker reserved his decision.

o o o

Orders No. 9 to 19 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill S-225, An Act to amend the Citizenship Act (oath of citizenship).

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Brown, that the bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Dickson moved, seconded by the Honourable Senator Manning, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Bryden, for the second reading of Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code (suicide bombings).

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

Apr  s d  bat,
L'honorable s  nateur Dickson propose, appuy   par l'honorable s  nateur Manning, que la suite du d  bat sur l'interpellation soit ajourn  e    la prochaine s  ance.

La motion, mise aux voix, est adopt  e.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'int  r  t public du S  nat

Les articles n^{os} 1    7 sont appel  s et diff  r  s    la prochaine s  ance.

o o o

Deuxi  me lecture du projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (agence de notation).

L'honorable s  nateur Grafstein propose, appuy   par l'honorable s  nateur P  pin, que le projet de loi soit lu pour la deuxi  me fois.

D  bat.

Un rappel au R  glement est soulev   concernant la recevabilit   du projet de loi.

Apr  s d  bat,
Le Pr  sident r  serve sa d  cision.

o o o

Les articles n^{os} 9    19 sont appel  s et diff  r  s    la prochaine s  ance.

o o o

Deuxi  me lecture du projet de loi S-225, Loi modifiant la Loi sur la citoyennet   (serment de citoyennet  ).

L'honorable s  nateur Segal propose, appuy   par l'honorable s  nateur Brown, que le projet de loi soit lu pour la deuxi  me fois.

Apr  s d  bat,
L'honorable s  nateur Dickson propose, appuy   par l'honorable s  nateur Manning, que la suite du d  bat sur la motion soit ajourn  e    la prochaine s  ance.

La motion, mise aux voix, est adopt  e.

o o o

Reprise du d  bat sur la motion de l'honorable s  nateur Grafstein, appuy  e par l'honorable s  nateur Bryden, tendant    la deuxi  me lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides).

Apr  s d  bat,
La motion, mise aux voix, est adopt  e.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxi  me fois.

L'honorable s  nateur Grafstein propose, appuy   par l'honorable s  nateur Joyal, C.P., que le projet de loi soit renvoy   au Comit   s  natorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adopt  e.

Order No. 22 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Ordered, That notwithstanding rule 27(3), Order No. 23 (Bill S-219) remain on the Order Paper for another fifteen consecutive sitting days.

o o o

Ordered, That notwithstanding rule 27(3), Order No. 24 (Bill S-220) remain on the Order Paper for another fifteen consecutive sitting days.

o o o

Order No. 25 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Other

Orders No. 5 (motion), 1 (inquiry) and 42 (motion) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Hubley calling the attention of the Senate to the Treaty on Cluster Munitions.

After debate,

The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Wallin, moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 10 (motion), 6, 8 (inquiries), 23, 6, 7, 8, 9, 25 (motions), 7 (inquiry) and 12 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Pursuant to rule 44(3), the Senate proceeded to the consideration of the motion of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Tardif:

That the matter of the Government's erroneous statement concerning the proceedings of the Senate, as appeared on its website "actionplan.gc.ca", be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration and report.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

L'article n° 22 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Ordonné : Que, nonobstant l'article 27(3) du Règlement, l'article n° 23 (projet de loi S-219) reste au Feuilleton pendant quinze autres jours de séance consécutifs.

o o o

Ordonné : Que, nonobstant l'article 27(3) du Règlement, l'article n° 24 (projet de loi S-220) reste au Feuilleton pendant quinze autres jours de séance consécutifs.

o o o

L'article n° 25 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités

Les articles n°s 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Autres

Les articles n°s 5 (motion), 1 (interpellation) et 42 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hubley, attirant l'attention du Sénat sur le traité sur les armes à sous-munitions.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Wallin, propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n°s 10 (motion), 6, 8 (interpellations), 23, 6, 7, 8, 9, 25 (motions), 7 (interpellation) et 12 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Conformément à l'article 44(3) du Règlement, le Sénat aborde l'étude de la motion de l'honorable sénateur Cowan appuyé par l'honorable sénateur Tardif,

Que la question de la déclaration erronée du gouvernement concernant les travaux du Sénat faite dans le site Web du gouvernement à l'adresse « plandaction.gc.ca » soit renvoyée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour examen et rapport.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

INQUIRIES

The Honourable Senator Cowan called the attention of the Senate to the critical importance of scientific research to the future of Canada and to the well-being of Canadians.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Manning, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

The Honourable Senator Harb called the attention of the Senate to the fact that the Government of Canada is ignoring Canadians who are calling for an end to the commercial seal hunt in Canada.

Debate concluded.

MOTIONS

The Honourable Senator Manning moved, seconded by the Honourable Senator Brown:

That the Senate of Canada support the Government of Canada's position on the commercial seal hunt, affirming the right of fishermen to lawfully hunt seals, recognizing the integral part the seal hunt plays in the communities where those hunters live; and

That a message be sent to the House of Commons requesting that House to unite with the Senate for the above purpose.

After debate,

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Cook, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to examine and report on the current state and future of Canada's forest sector. In particular, the Committee shall be authorized to:

- (a) Examine the causes and origins of the current forestry crisis;
- (b) Examine the federal role in the forest sector in Canada;
- (c) Develop a vision for the long-term positioning and competitiveness of the forest industry in Canada;

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Cowan attire l'attention du Sénat sur l'importance cruciale de la recherche scientifique pour le futur du Canada ainsi que pour le bien-être des canadiens et des canadiennes.

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Manning, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

L'honorable sénateur Harb attire l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement du Canada ne tient pas compte des Canadiens qui demandent que l'on mette fin à la chasse commerciale au phoque au Canada.

Débat terminé.

MOTIONS

L'honorable sénateur Manning propose, appuyé par l'honorable sénateur Brown,

Que le Sénat du Canada appuie la position du gouvernement du Canada au sujet de la chasse au phoque commerciale, réitérant ainsi le droit des pêcheurs de chasser le phoque en toute légalité et reconnaissant que le phoque fait partie intégrante des collectivités où habitent ces chasseurs;

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour lui demander de faire front commun avec le Sénat aux fins de ce qui précède.

Après débat,

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Fortin-Duplessis,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur forestier au Canada. En particulier, que le Comité soit autorisé à :

- a) Examiner les causes et origines de la présente crise forestière;
- b) Examiner le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier au Canada;
- c) Dégager une vision pour le positionnement et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière au Canada;

(d) To recommend specific measures to be put forward by the federal government to lay the foundations of that vision.

That the Committee submit its final report to the Senate no later than June 17, 2010.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to examine and report on the current state and future of agriculture and agri-food in Canada;

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished during the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than June 17, 2010.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Canadian Race Relations Foundation, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2008, pursuant to the *Canadian Race Relations Foundation Act*, S.C. 1991, c. 8, sbs. 26(3).—Sessional Paper No. 2/40-263.

Summary of the Corporate Business Plan for 2009-2010 to 2011-2012 of the Canada Revenue Agency, pursuant to the *Canada Revenue Agency Act*, S.C. 1999, c. 17, sbs. 49(2).—Sessional Paper No. 2/40-264.

Report on the administration of the *Members of Parliament Retiring Allowances Act* for the fiscal year ended March 31, 2008, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. M-5, s. 67.—Sessional Paper No. 2/40-265.

Report on the Public Service Pension Plan, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2008, pursuant to the *Public Service Superannuation Act*, R.S.C. 1985, c. P-36, s. 46.—Sessional Paper No. 2/40-266.

Report on the administration of the *Supplementary Retirement Benefits Act* for the fiscal year ended March 31, 2008, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. S-24, s. 12.—Sessional Paper No. 2/40-267.

d) Recommander des mesures concrètes à mettre de l'avant par le gouvernement fédéral afin de jeter les bases de cette vision.

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 17 juin 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Fortin-Duplessis,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le Comité au cours de la trente-neuvième législature soient déferés au Comité;

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 17 juin 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport de la Fondation canadienne des relations raciales, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, conformément à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, L.C. 1991, ch. 8, par. 26(3).—Doc. parl. n° 2/40-263.

Sommaire du Plan d'entreprise de 2009-2010 à 2011-2012 de l'Agence du revenu du Canada, conformément à la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada*, L.C. 1999, ch. 17, par. 49(2).—Doc. parl. n° 2/40-264.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. M-5, art. 67.—Doc. parl. n° 2/40-265.

Rapport sur le régime de retraite de la fonction publique, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, conformément à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, L.R.C. 1985, ch. P-36, art. 46.—Doc. parl. n° 2/40-266.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. S-24, art. 12.—Doc. parl. n° 2/40-267.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:29 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Downe (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas replaced the Honourable Senator Watt (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Campbell (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Banks (*March 26, 2009*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Duffy (*March 26, 2009*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Senator Cowan replaced the Honourable Senator Campbell (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Munson (*March 26, 2009*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Lovelace Nicholas replaced the Honourable Senator Munson (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Stratton (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Martin (*March 30, 2009*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Cordy (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Jaffer (*March 26, 2009*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Campbell (*March 30, 2009*).

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 29 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Downe (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Lovelace Nicholas a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 26 mars 2009*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 26 mars 2009*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable sénateur Cowan a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 26 mars 2009*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénateur Lovelace Nicholas a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 30 mars 2009*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Jaffer (*le 26 mars 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 30 mars 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Mitchell (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Lang (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Martin (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Meighen (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Nolin (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Manning (*March 26, 2009*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Milne (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Milne replaced the Honourable Senator Fraser (*March 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Champagne, P.C., replaced the Honourable Senator Stratton (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Champagne, P.C. (*March 27, 2009*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Johnson (*March 31, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Cochrane (*March 31, 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Meighen (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 26 mars 2009*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable sénateur Fraser a remplacé l'honorable sénateur Milne (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Milne a remplacé l'honorable sénateur Fraser (*le 30 mars 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénateur Champagne, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 27 mars 2009*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Johnson (*le 31 mars 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Cochrane (*le 31 mars 2009*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5